

Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur Dans le Secteur de l'Environnement « ARESSE »

Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un panel d'évaluateurs des projets de renforcement des formations en mastère dans le domaine de l'environnement

Septembre 2026



TABLE DE MATIERES

1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	3
3. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION D'ÉVALUATION.....	4
4. LIVRABLES.....	4
5. SUIVI DE LA MISSION D'ÉVALUATION.....	4
6. QUALIFICATIONS ET PROFILS DES EVALUATEUR(TRICES)S.....	4
7. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE.....	5
8. MODALITÉS DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION.....	5
9. PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	6
10. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ.....	6
11. MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT.....	7



1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement « ARESSE », sous le numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union européenne à travers le volet recherche verte de son Programme « Tunisie Verte & Durable » pour l'appui à l'action environnementale en Tunisie.

Le projet ARESSE, mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), vise notamment à contribuer au renforcement des compétences vertes et à l'amélioration de l'adéquation entre les formations et les besoins du secteur de l'environnement. Il s'articule autour de trois composantes :

- **C1** : Formation & Employabilité
- **C2** : Recherche collaborative & Culture environnementale
- **C3** : MOBIDOC Green

Dans le cadre de la composante C1 « Formation & Employabilité », et afin de renforcer l'offre de formation universitaire dans le domaine de l'environnement, l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), en collaboration avec la Direction Générale de la Recherche Universitaire (DGRU) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a lancé l'appel à propositions « Renforcement des formations dans le domaine de l'environnement » qui vise à soutenir des projets de montages de mastères et/ou de renforcement de parcours existants.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans ce contexte, l'ANPR et la DGRU comptent sélectionner, via le présent appel à candidatures, un panel d'évaluateurs dans les différentes spécialités liées au secteur de l'environnement.

Ce panel mobilise divers profils et compétences garantissant ainsi une évaluation efficace, indépendante et impartiale des propositions.

Le panel sera chargé d'assurer :

- L'évaluation des propositions de projets soumises dans le cadre de l'appel à propositions « Renforcement des formations dans le domaine de l'environnement ».
- L'évaluation à mi-parcours des projets retenus et contractés.



3. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION D'ÉVALUATION

La mission d'évaluation se déroulera au cours de la période allant de septembre 2026 à la date de clôture du projet ARESSE.

Cette mission se fera en présentiel et/ou à distance, selon les besoins de l'évaluation ainsi que les modalités et le calendrier fixés préalablement par le comité d'évaluation.

4. LIVRABLES

Les évaluateur(trice)s retenu(e)s seront appelés à remettre les fiches d'évaluation et les rapports de synthèse relatifs aux projets évalués dans les délais fixés par le comité d'évaluation et conformément aux procédures en vigueur.

5. SUIVI DE LA MISSION D'ÉVALUATION

Le suivi de la mission sera assuré par l'ANPR et la DGRU, conformément aux responsabilités des différents membres du comité conjoint de mise en œuvre (CCME).

Une équipe constituée du personnel de l'ANPR et de la DGRU assurera l'assistance nécessaire pour le bon déroulement du processus d'évaluation ;

L'ANPR et la DGRU mettront à la disposition des évaluateur(trice)s les moyens logistiques et à fournir toutes les données nécessaires à l'accomplissement de la mission.

6. QUALIFICATIONS ET PROFILS DES EVALUEUR(TRICES)

Pour assurer l'évaluation des projets de "Renforcement des formations dans le domaine de l'environnement", l'ANPR et la DGRU comptent sélectionner un panel d'évaluateurs aux compétences variées complémentaires dans ce domaine.

Pour constituer le panel, les principaux profils requis pour assurer cette activité sont les suivants :

- Appartenir au corps A de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Justifier d'une expérience en matière de responsabilités administratives et pédagogiques au sein d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de structures de recherche ;
- Disposer d'une expérience dans les activités de recherche, les responsabilités scientifiques et la conduite de projets de recherche dans le domaine de l'environnement ;



- Justifier d'une expérience dans l'évaluation des parcours de formation, de projets et/ou de programmes ;

Lors de la constitution du panel, une attention particulière sera accordée aux profils des évaluateur(trices)s par rapport aux thématiques des projets admissibles à l'évaluation et à la diversité des établissements d'appartenance.

7. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature et de motivation au nom du Directeur Général de l'ANPR ;
- Un Curriculum Vitae, présentant notamment les expériences académiques et de recherche conformément au modèle indiqué en **annexe 1** des présents termes de référence ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Les pièces justificatives des antécédents dans le domaine.
- Une déclaration sur l'honneur attestant la non-appartenance à une équipe de projet ayant soumis un dossier dans le cadre de l'appel à propositions « Renforcement des formations dans le domaine de l'environnement » conformément au modèle indiqué en **annexe 2**.

Note Importante : Tout(e) fonctionnaire exerçant une fonction publique est invité à présenter les autorisations nécessaires dans la phase de contractualisation.

8. MODALITÉS DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION

Les candidat(e)s sont invités à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, à l'adresse suivante : **formation.employabilite@anpr.mesrs.tn**

Objet du courrier : Candidature – Panel d'évaluateurs – Renforcement des formations dans le domaine de l'Environnement.

Le dossier devra comprendre les pièces mentionnées à la section 7 des présents TdRs.

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **28 septembre 2026**.

Après cette date, tout dossier envoyé sera jugé non recevable.



9. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les candidatures reçues dans les délais et qui respectent les exigences définies dans les sections 6, 7 et 8 seront examinées par une commission d'évaluation. Cette commission sera créée conjointement par l'ANPR et la DGRU et elle procèdera à l'évaluation de chaque dossier de candidature conformément à la grille d'évaluation suivante :

Critère	Score
1. Responsabilités administratives et pédagogiques	15 points
2. Activités d'enseignement et d'encadrement pédagogique : PFEs, licences, mastère professionnel, ...	20 points
3. Activités de recherche scientifique dans le domaine de l'environnement : publications, encadrement de mastère de recherche, thèse de doctorat	30 points
4. Antécédents dans l'évaluation des parcours, projets et programmes dans le domaine de l'environnement	25 points
5. Ouverture sur le monde socio-économique dans le domaine de l'environnement	10 points
Total	100 points

➤ **L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.**

Seuls les évaluateur(trice)s retenu(e)s seront informé(e)s par courrier.

La commission se réserve le droit de ne donner suite au présent appel à candidatures si elle n'a pas obtenu de candidatures qui lui paraissent acceptables.

10. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Chaque évaluateur(trice) retenu(e) pour la présente mission est tenu(e) de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'évaluateur(trice) sera tenu(e) de respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données, des résultats, ou des informations obtenues au cours de sa mission sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.



11. MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT

Les évaluateur(trice)s sélectionné(e)s interviendront en fonction de leurs domaines de compétence.

La rémunération de chaque évaluateur sera effectuée en fonction du nombre de dossiers évalués.

Directeur Général de la DGRU
Pr. Mounir AYADI



Coordinateur National du Projet ARESSE
Directeur Général de l'ANPR
Pr. Chedly ABDELLY

